



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 2456

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES : PÉNIBILITÉ

M. le président. La parole est à M. Francis Vercamer, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Francis Vercamer. Monsieur le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, nous allons entamer l'examen du projet de loi relatif à la réforme des retraites, réforme indispensable pour assurer la pérennité du système.

Pour être accepté par les Français, le projet de loi relatif à la réforme des retraites doit être juste et équitable. Vous avez décidé, monsieur le ministre du travail, d'introduire plusieurs dispositions relatives à la pénibilité, qui semblent pouvoir encore faire l'objet d'améliorations. La pénibilité au travail est un thème majeur, et le groupe Nouveau Centre tient à réaffirmer son attachement à une meilleure prise en compte des situations d'usure professionnelle des salariés. Ainsi, nos propositions relatives à la mise en place d'un observatoire des pénibilités ont été acceptées par le Gouvernement en commission. C'est un pas en avant pour analyser dans la durée les situations de pénibilité et prendre en compte les évolutions techniques au sein des filières professionnelles. En lien avec les partenaires sociaux, le groupe Nouveau Centre a formulé d'autres propositions pour mieux prévenir l'usure professionnelle des salariés. Nous demandons au Gouvernement d'être ouvert au cours des débats aux dispositions des parlementaires qui permettront à notre pays d'être pionnier en Europe pour la prise en compte de la pénibilité.

Ainsi, en matière de prévention et de suivi des parcours professionnels, une réforme de l'organisation des services de santé au travail est incontournable pour mieux organiser la traçabilité et anticiper les effets de l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité.

Monsieur le ministre, votre projet de loi franchit une première étape pour une meilleure prise en compte de la pénibilité, mais les attentes en ce domaine qui s'expriment actuellement dans notre pays restent fortes. Quelles précisions pouvez-vous d'ores et déjà nous apporter sur les voies d'amélioration de votre texte pour mieux prendre en compte les situations de pénibilité et les enjeux de la santé au travail ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Monsieur le député, le groupe Nouveau Centre a effectivement présenté toute une série de propositions et, comme nous l'avons montré en commission, sous la présidence de Pierre Méhaignerie, nous sommes prêts à en écouter beaucoup.

Vous avez insisté sur la question centrale de la pénibilité : comment prendre en compte dans le cadre des retraites l'usure physique prématurée due au travail ? Le terme " usure " n'est guère satisfaisant mais c'est celui qui est employé en général. Une personne qui exerce un travail pénible et en a des marques physiques peut-elle et doit-elle partir à la retraite plus tôt que les autres ? Le Gouvernement a répondu oui à cette question, par le biais, vous le savez, de la branche accidents du travail, maladies professionnelles, à partir d'un taux d'incapacité de 20 % : si un salarié a 20 % d'incapacité, il pourra conserver le droit de partir à la retraite à 60 ans, quand les autres travailleurs partiront à 62 ans. C'est une avancée sociale majeure.

Le groupe Nouveau Centre a fait d'autres propositions, notamment celle d'un observatoire de la pénibilité. Nous y sommes sensibles et en débattons dans les prochains jours. Le Gouvernement regarde cette proposition de manière positive, d'autant que la vraie réponse à la pénibilité ne saurait être uniquement donnée sous forme de

compensation. Il est même presque inhumain de parler de compensation en la matière. Comment peut-on laisser la santé d'un salarié se dégrader ? La bonne réponse relève de la prévention et il est très important que ce volet soit développé dans la loi. Comme vous, je considère que le fonctionnement de la médecine du travail doit être amélioré, et nous ferons des propositions en ce sens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Francis Vercamer](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2456

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 septembre 2010